RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2013.04.03/30

Modification du tableau des effectifs des emplois permanents de Cap Excellence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 40

3^{ème} séance de l'année 2013

Lundi 15 avril 2013

L'An Deux Mil Treize, le vendredi 5 avril, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de procéder à l'élection du Bureau Communautaire et de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 avril 2013.

Présents : 35	
M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Rosan <i>RAUZDUEL</i>	3 ^{ème} Vice-Président
M. José <i>GUIOLET</i>	4ème Vice-Président
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fabert MICHELY	6ème Vice-Président
M. Franck <i>PETIT</i>	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9ème Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Josiane <i>GATIBELZA</i>	11 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick <i>LERUS</i>	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 ^{ème} Vice-Président
M. Guy <i>BARBEU</i>	Délégué Communautaire
M. Robert <i>BARBIN</i>	Délégué Communautaire
M. Eric CELINAIN	Délégué Communautaire
M. Georges CIDEME	Délégué Communautaire
M. Audry CORNANO	Délégué Communautaire
Mme Laisely EDOM PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Marie- <i>Hélène JACOBY KOALY</i>	Déléguée Communautaire
Mme Annie LOUIS- MARIE	Déléguée Communautaire
M. Maurice LORQUIN	Délégué Communautaire
Mme Alexandrine MOUEZA	Déléguée Communautaire
Mme Renée Georges NABAJOTH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Nathalie <i>PELMONT</i>	Déléguée Communautaire
M. Michel RINCON	Délégué Communautaire
Mme Betty SALBOT	Déléguée Communautaire
M. Patrick SELLIN	Délégué Communautaire
Mme Nadiah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Nadège THEOPHILE	Déléguée Communautaire
Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire
Mme Ketty WALPO	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 1	
M. Max CELIGNY	
(Pouvoir à M. Franck PETIT)	

Excusé non représenté: 4

M. Eric JALTON 1^{er} Vice-Président (Présent à partir de 09h44)

M. Ary CHALUS

M. Gérard DESTOUCHES

Mme Juliana FENGAROL



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jacques BANGOU, Président, déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par Madame Nadège THEOPHILE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE;

- VU la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique et notamment son article 20 ;
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence;
- VU la délibération n°09.03.02/09 en date du 30 mars 2009 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Bureau (article 1.5211-10 du CGCT);
- VU la délibération n°09.04.03/27 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2009 portant création d'emplois ;
- VU la délibération n°2012.01.01/205 du Conseil Communautaire votée le 27 janvier 2012 portant créations et transformations d'emplois dans le cadre des transferts de compétences décidées par le Conseil Communautaire le 14 décembre 2010, et du renforcement des Directions Fonctionnelles de Cap Excellence;
- VU la délibération n°2012.09.07/297 du Conseil Communautaire votée le 7 septembre 2012 portant modification du tableau des effectifs de Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2013.04.02/01 du Conseil Communautaire du 5 avril 2013 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;
- VU les crédits inscrits au budget;

Considérant le rapport du Président ;

Afin de faire concorder le tableau des effectifs arrêté par délibération n°2012.09.07/297 du 7 septembre 2012 avec la réalité du personnel en poste à Cap Excellence, il convient de procéder à quatre transformations de postes.

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ, MOINS 1 ABSTENTION (Monsieur Audry CORNANO),

<u>ARTICLE 1</u> - D'arrêter, à compter du <u>15 avril 2013 à 110 postes</u>, le tableau des effectifs de Cap Excellence, tous budgets confondus, se répartissant comme suit :

I/ Budget principal:

Emplois	Effectifs
Directeur Général	1
Directeur Général Adjoint	3
 Administrateur territorial 	1
Collaborateur de Cabinet	1
Directeur territorial	1
■ Ingénieur en Chef	1
■ Ingénieur Principal	1
■ Ingénieur territorial	2
 Attaché principal 	5
 Attaché territorial 	11
Rédacteur Principal de 1ère classe (ancien rédacteur chef)	1
Rédacteur Principal de 2ème classe (ancien rédacteur principal)	2
Rédacteur territorial	6
 Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 	1
■ Technicien Principal de 2 ^{ème} classe (ancien technicien supérieur chef)	1
■ Technicien territorial	3
 Adjoint administratif de 1^{ère} classe 	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	15
 Adjoint technique de 2^{ème} classe 	3
TOTAL	61 postes

I.1. Budget contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Emplois	Effectifs
Attaché territorial	5
 Adjoint administratif de 1^{ère} classe 	1
TOTAL	6 postes

I.2. Budget Centre culturel de Sonis

Emplois	Effectifs
Attaché Principal	1
Enseignant artistique	1
Adjoint d'animation de 1ère classe	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	3
■ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	8
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	4
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1
TOTAL	19 postes

I.3. Budget Bibliothèques et Bibliobus

Emplois	Effectifs
Animateur territorial	1
Adjoint du patrimoine Principal	1
 Adjoint d'animation de 1^{ère} classe 	1
 Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe 	2
 Adjoint administratif de 2^{ème} classe 	3
 Adjoint technique de 2^{ème} classe 	3
TOTAL	11 postes

I.4. Budget Sport : Base nautique

Emplois	Effectifs
 Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives 	2
 Adjoint technique de 2^{ème} classe 	1
TOTAL	3 postes

II/Budget annexe Eau:

Emplois	Effectifs
 Attaché territorial 	1
■ Ingénieur territorial	1
 Adjoint administratif de 2^{ème} classe 	3
 Adjoint technique de 2^{ème} classe 	2
TOTAL	7 postes

III/ Budget annexe Assainissement des eaux usées :

Emploi	Effectif
■ Ingénieur territorial	1 poste
 Adjoint administratif de 2^{ème} classe 	1 poste
■ Technicien territorial	1 poste
TOTAL	3 postes

TOTAL Emplois au 15 avril 2013 : 110 postes

Budget général	61 postes
Budget CUCS	6 postes
Budget Centre culturel de Sonis	19 postes
Budget Bibliothèques et Bibliobus	11 postes
Budget Sport : Base nautique	3 postes
Budget Eau	7 postes
Budget Assainissement	3 postes

ARTICLE 2 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

<u>ARTICLE 4</u> – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le

2 4 AVR. 2013

COURRIER ARRIVÉ LE:

25 AVR. 2013

Le Président

Jacques BANGOU

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 25 AVR. 2013

Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 14 MAI 2013

Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 11.6 MAI 2013

Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 14 MAI 2013

Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le '16 MAI 2013